

Conditions de participation à l'offre promotionnelle « Action Valais » organisée par la Loterie Romande

L'offre promotionnelle « Action Valais » est ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans révolus domiciliées en Suisse romande. La participation à cette offre promotionnelle implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à cette offre, de telle sorte qu'un participant reçoit au total un unique crédit de jeu d'une valeur de CHF 10.-.

Cette offre promotionnelle a lieu du **vendredi 2 octobre 2020 au dimanche 11 octobre 2020 inclus** (ci-après : période promotionnelle). Durant cette période, un code promotionnel donnant droit à un crédit de jeu d'une valeur de CHF 10.- sera diffusé à travers le canton du Valais par le biais d'une campagne média.

Pour bénéficier de cette offre, les participants devront [saisir le code promotionnel](#) entre le **2 et le 11 octobre 2020** sur leur compte joueur préalablement vérifié (âge et lieu de résidence), sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande. Un crédit de jeu d'une valeur de CHF 10.- sera versé dans la rubrique « BONS PROMOTIONNELS » du compte joueur du bénéficiaire, sous réserve du nombre de lots disponibles.

Au total, il y a **10'000 lots d'une valeur de CHF 10.-** chacun sous forme de crédit de jeu gratuit valable sur l'ensemble de la gamme de jeux disponibles sur <https://jeux.loro.ch>. Seules les 10'000 premières personnes répondant aux conditions de participation se verront attribuer un crédit de jeu gratuit d'une valeur de CHF 10.-.

Tableau des lots :

Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er}	Crédit de jeu sur le site jeux.loro.ch	10'000	10.-	100'000.-
Total des lots		10'000	CHF 100'000.-	

Les joueurs disposent d'un délai au **vendredi 13 novembre 2020** pour utiliser leur crédit de jeu sur la plateforme de jeu en ligne.

Les crédits de jeu ne pourront être ni convertis en espèces, ni échangés.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

Loterie Romande, septembre 2020